



**IF Conseil**

- Tél. : 04 42 21 06 22
- Mail : [if.conseil@wanadoo.fr](mailto:if.conseil@wanadoo.fr)
- Site : [www.ifconseil.eu](http://www.ifconseil.eu)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### INSCRIPTION

L'inscription peut se faire par :

- Courrier, e-mail ou fax
- Téléphone avec courrier de confirmation dans un délai de 10 jours.

Dès réception du bulletin d'inscription, IF Conseil adresse une convention de formation au signataire de la formation.

L'inscription n'est ferme et définitive qu'à réception de cette convention signée et accompagnée du règlement de la totalité du stage, et ce, 10 jours avant le démarrage du stage.

### CONVENTION DE FORMATION - FACTURATION ET REGLEMENT

La convention simplifiée, conformément aux dispositions du livre IX du code du travail notifie l'identité du stagiaire inscrit, l'entreprise signataire, le thème de stage, les dates, les horaires, le lieu, le prix par jour, le prix total du stage. En fin de stage, sera adressée à l'entreprise une facture correspondant au montant du règlement versé, accompagnée de l'attestation de présence comme de stage du stagiaire. Toute formation commencée est due en totalité. Le règlement est fait par chèque bancaire ou postal à l'ordre de IF Conseil et adressé à IF Conseil, Résidence les trois moulins, Bât. D, chemin des trois Moulins, 13100 Aix en Provence ou par virement au compte bancaire de IF Conseil à HSBC - Aix en Provence

banque	guichet	N° compte	Clé
30056	00191	01912001429	48

### REPORT EXCEPTIONNEL DE STAGE

Dans un objectif de qualité, IF Conseil se réserve le droit d'annuler et de reporter le stage au regard du nombre d'inscrits.

Dans ce cas, chaque personne est informée du report dans un délai de 10 jours avant la date initiale de stage prévue.

### ANNULATION DU PARTICIPANT

En cas d'annulation moins de 48 heures avant le premier jour de stage et confirmée par écrit, sans report immédiat, l'entreprise sera débitrice envers IF Conseil de la totalité du prix du stage. En cas d'annulation 8 jours avant le premier jour de stage, sans report immédiat, l'entreprise sera débitrice envers IF Conseil d'une pénalité de 100 € par inscription. L'entreprise a la possibilité de remplacer par un autre salarié, le participant initialement prévu et inscrit à un stage. Le stagiaire peut reporter son inscription sur une autre session. Cette procédure de report ne peut intervenir qu'une seule fois. Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente notifiées ci-dessus.